

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL180

présenté par

M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

-----

### ARTICLE 6

A l'alinéa 2, après la mention :

« Art. 706-62-1. - »,

insérer les mots :

« Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 706-58, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre l'articulation du nouveau dispositif prévu par le présent article avec celui prévu au 706-58, qui prévoit déjà une protection des témoins.